



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 23 **votants** : 23

Date de convocation : 8 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme JARDIN Marie Christelle ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absent : Néant

Absents excusés : M. VEZIE François ; Mme MOREL Monique ; M. COUASNON Michel ;

Pouvoir : M. VEZIE François donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

Mme MOREL Monique donne pouvoir à Mme. LEE Isabelle ;

M. COUASNON Michel donne pouvoir à M. RAULT Pierre-Antoine.

Secrétaire de séance : Mme. LEE Isabelle.

2022-07-073 - ECOLE DE THEATRE : TARIFS 2022/2023

Arrivée de Madame Angélique AUSSANT 20h30

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Depuis septembre 2010, une école de théâtre fonctionne au Centre Culturel de Jovence et accueille un groupe de jeunes âgés de 8 à 18 ans et éventuellement un groupe d'adultes.

Pour 2021-2022, le groupe enfants a accueilli seulement 4 participants, le groupe adulte n'a effectué que quelques séances, faute d'un nombre suffisant de participants.

Bilan financier pour l'année 2021/2022 :

Salaires + charges 1720,50 €

Participations des familles : 315 € (4 enfants)

Soit un reste à charge de 1 405,5 €.

PROPOSITION

Pour l'année 2022/2023, il est proposé les tarifs selon le tableau ci-dessous. Cependant, il est demandé pour chaque groupe un minimum de 8 participants pour poursuivre l'atelier.

Période : Année scolaire 2022/2023

Public : jeunes âgés de 8 à 18 ans ; adultes

Indemnité de l'intervenant : 42 € net par séance

	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
QUOTIENT FAMILIAL (mensuel)	égal ou inférieur à 600 €	entre 601 € et 1000 €	entre 1001 € et 1500 €	supérieur à 1501 €
Enfants et jeunes du territoire de Louvigné	67,50 €	90 €	135 €	175 €
Enfants et jeunes hors territoire de Louvigné	175 €			
Adultes	180 €			

DECISION

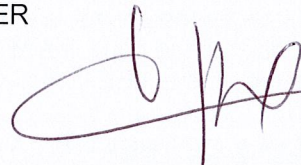
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 15 septembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.